

Marie-Arlette CARLOTTI
Ancienne Ministre
Députée de la 5^{ème} Circonscription
des Bouches-du-Rhône

MAC/ET N°17.667

Marseille, le 14 février 2017

Monsieur Bruno LE ROUX
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

Monsieur le Ministre,

En septembre 2014, la stèle érigée en mémoire du groupe Manouchian à Marseille avait été profanée. J'avais alors demandé au Ministre de l'Intérieur en place de sanctionner et d'interdire le groupuscule extrémiste ayant revendiqué cette profanation.

Cet acte infâme, qui fait honte à notre nation toute entière, vient de se reproduire hier. A l'heure actuelle, nous n'en connaissons pas les auteurs.

Néanmoins, nous savons qu'il n'y a pas d'effet de hasard. Ces agissements sont l'œuvre de provocateurs incitant à la haine raciale, fossoyeurs des valeurs de notre République.

En s'attaquant à la mémoire de Missak Manouchian, et à l'ensemble des compagnons, résistants, immigrés, c'est bien la liberté qui est attaquée.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir faire établir toute la lumière sur ces actes, et d'en punir les auteurs avec la plus grande fermeté.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Marie-Arlette Carlotti